

# LA CRÉATION D'ÉQUIPE D'AUTOREMPLACEMENT

pour offrir une **VARIÉTÉ DE POSTES PERMANENTS, DONT UNE MAJORITÉ À TEMPS COMPLET, pour le personnel de soins :**

## C'EST QUOI L'AUTOREMPLACEMENT ?

C'est la création de **postes rattachés à un service** où les titulaires assument des fonctions sur une base **permanente** pour **combler en continu les besoins de remplacement** de l'équipe de base, sans modifier les ratios ou le nombre de présences quotidiennes.

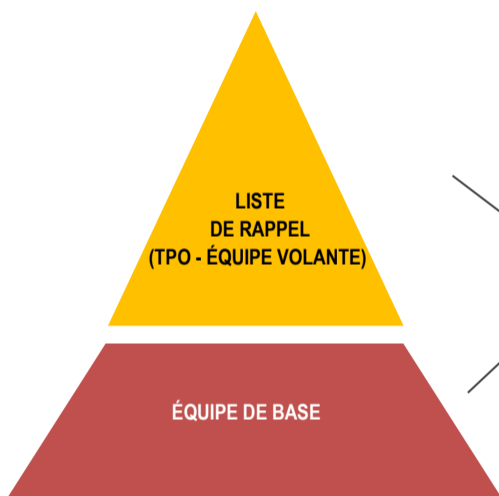
Les postes d'autoreplacement ont des conditions de travail qui leur sont propres et qui sont encadrées par les conventions collectives.

INFIRMIÈRES
INHALOTHÉRAPEUTES
INFIRMIÈRES AUXILIAIRES
PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES
AUXILIAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

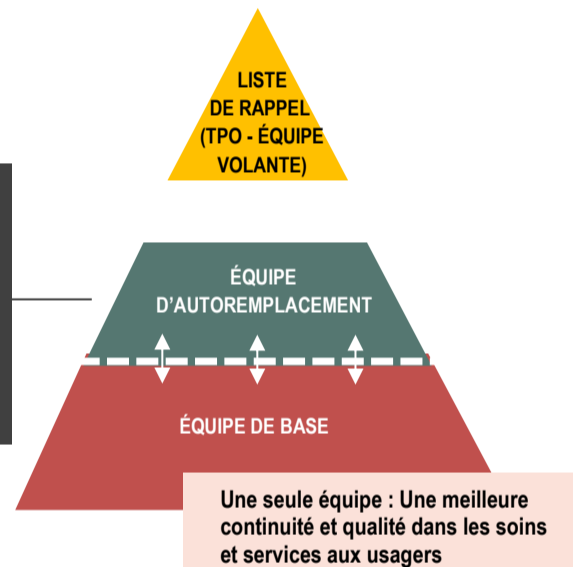
## POURQUOI MAINTENANT ?

- Rareté de nouvelle main-d'œuvre
- Concurrence entre les établissements
- Moins d'étudiants et de finissants
- Besoin de mobiliser notre personnel

### UNITÉ SANS AUTOREMPLACEMENT



### UNITÉ AVEC AUTOREMPLACEMENT



#### MÉCANISMES DE DOTATION

CATÉGORIE 1 :  
SALON DES POSTES

CATÉGORIE 2 :  
AFFICHAGE DE POSTES

## LES GRANDES ÉTAPES À VENIR

CATÉGORIE 1 : INFIRMIÈRES, INFIRMIÈRES AUXILIAIRES, INHALOTHÉRAPEUTES	CATÉGORIE 2 : PAB ET ASSS
<p><b>AXE NORD</b></p> <p><b>Mai 2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications individuelles aux employés pouvant accéder aux postes d'autoreplacement : modalités de dotation, dates importantes, accompagnement disponible</li> <li>• Rencontre d'information par le syndicat</li> </ul> <p><b>Juin 2019 :</b> Salon des postes</p> <p><b>À compter de septembre 2019 :</b> Entrées en fonction</p> <p><b>AXE SUD</b></p> <p><b>Juin 2019 :</b> Communications individuelles</p> <p><b>Septembre 2019 :</b> Rencontres d'information par le syndicat</p> <p><b>Octobre 2019 :</b> Salon des postes</p> <p><b>À compter janvier 2020 :</b> Entrées en fonction</p>	<p><b>POUR L'ENSEMBLE DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES</b></p> <p><b>Mai 2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications individuelles aux employés pouvant accéder aux postes d'autoreplacement : modalités de dotation, dates importantes, accompagnement disponible</li> </ul> <p><b>Du 22 mai au 3 juillet 2019 :</b> Affichage des postes dans Virtuo</p> <p><b>À compter de septembre 2019 :</b> Entrées en fonction</p>

## DES BÉNÉFICES MULTIPLES

### POUR LES ÉQUIPES D'AUTOREMPLACEMENT

- Des postes permanents intéressants
- Plus de stabilité dans les horaires et dans les lieux de travail
- Opportunités de développement
- Développement d'un sentiment d'appartenance
- Meilleur encadrement

### POUR LES ÉQUIPES DE BASE

- Milieu de travail plus stable
- Diminution du temps supplémentaire
- Prise de congés ponctuels facilité
- Travail d'équipe facilité par le maintien de l'expertise dans les secteurs